

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2026

Le 10 mars 2026, à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Gilbert, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme BARRAU Françoise, Mme THOMAS Geneviève (jusqu'à la délibération n° 2026/18), M. RIVA Charles, Mme DELPERIE Laurence, Mme GOMEZ Ghislaine, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. PASTUREL Nicolas, Mme ROBERT Christine, M. IMBERT Joël, Mme DEYMIE Christine, Mme FRAYSSINET Emilie, M. TREMOLIERES Alain, Mme SOLIER Hélène, M. CRAYSSAC Claude.

Membres représentés :

Mme BAYSSE Nicole (pouvoir à M. ASSIÉ Gilbert), Mme THOMAS Geneviève (pouvoir à Mme BARRAU Françoise à partir de la délibération n° 2026/19), Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme CHAZOTTES Fabienne (pouvoir à Mme FABRE Delphine), M. TARROUX Hervé (pouvoir à M. GAVALDA Guy), Mme VERGNES Nelly (pouvoir à Mme VIGROUX Myriam), M. BENEDET Jean-Pierre (pouvoir à Mme SOLIER Hélène).

Membres excusés :

Mme LAVAL-BARBANCE Ghislaine, M. ANDREOLLO Bernard.

Secrétaire de séance :

Mme VIGROUX Myriam.

DELIBERATION N° 2026/06

Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget annexe « Cité administrative »

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres avec voix délibérative	32

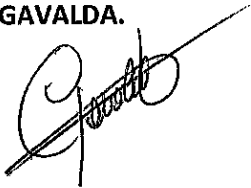
Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget annexe « Cité administrative ». Il rappelle que le Compte Financier Unique 2025, fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 100 571,33 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 101 468,14 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2025 en excédent de fonctionnement reporté (ligne R002 au budget 2026).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Guy GAVALDA.



La Secrétaire de séance,
Myriam VIGROUX.



Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 081-248100497-20260310-2026DEL06-DE